



RÈGLEMENTS INTERNES DE COMPÉTITION

CHAPITRE 1 - GÉNÉRALITÉ

SECTION I - INSCRIPTION

- 1.1. Pour s'inscrire, le cavalier doit impérativement être membre en règle de Cheval Québec ainsi que de l'AREWL.
- 1.2. Le port du bracelet d'admission est obligatoire et doit, sans exception, être porté au poignet pendant toute la compétition. Tout participant ne respectant pas cette règle sera disqualifié pour l'ensemble du week-end. Les frais d'inscription aux classes ne seront pas remboursés. Il sera également prié de quitter le terrain de compétition. Cette règle vise à assurer le respect des promoteurs.
- 1.3. Suite à l'AGA 2016, il a été convenu que la réglementation de Cheval Québec s'appliquerait lorsque qu'un membre concourt avec un cheval dépassant le nombre autorisé :
 - Classes de centre : 3 chevaux maximum
 - Classes de tour : 5 chevaux maximum
- 1.4. Les inscriptions pour toute la saison se feront exclusivement via la plateforme Equi-Go.
- 1.5. Les modifications ne sont autorisées que pour des changements au sein d'une équipe existante via votre profil Equi-Go. Un membre de l'équipe doit impérativement rester identique (ex. : changement du cavalier ou de la monture, mais pas les deux).
- 1.6. Aucune inscription supplémentaire (ajout) de classe ne sera acceptée après la fermeture des inscriptions.
- 1.7. Les modifications doivent être effectuées avant le début de la journée ou de la soirée de compétition. Pour toute demande, veuillez nous contacter via la page Facebook de l'AREWL ou directement au secrétariat.
 - 1.7.1. Toutes modifications demandées suite à la fermeture des inscriptions seront assujetties à des frais de 5 \$, afin de couvrir les frais chargés par la plate-forme Équi-Go pour toutes les modifications manuelles.
- 1.8. Aucun changement dans l'ordre de passage des chevaux ne sera toléré, que ce soit avant ou après l'inscription. L'ordre de passage est imposé et ne peut être choisi.

- 1.9. Des frais de secrétariat de 5\$ par jour par cheval ainsi que les frais d'ambulance de 1\$ par jour de compétition par cheval devront être acquittés par les membres au moment de leur inscription.
- 1.10. Des frais de 15 % du total des inscriptions sera conservé par l'association afin de couvrir les frais de production des événements.

SECTION II - BON DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

- 2.1 La chute de départ doit rester libre en tout temps, sauf pour les classes 13 ans et moins ainsi que la classe boutchou.
- 2.2 Seules les personnes autorisées, soit le commis de la porte et le commis au micro, peuvent être présentes dans la chute. Aucune autre personne, à pied ou à cheval, ne sera tolérée.
- 2.3 Une fois le signal donné par le juge, le cavalier disposera d'une minute pour franchir le chronomètre.
- 2.4 La barrière de la chute restera ouverte par défaut. Si un cavalier souhaite qu'elle soit fermée, il devra en faire la demande.
- 2.5 Si un cavalier rencontre des difficultés pour entrer dans le manège, l'aide d'une tierce personne sera autorisée, mais uniquement dans le couloir de départ.
- 2.6 Après un avertissement du juge ou du personnel de l'AREWL, un juge pourra disqualifier un cavalier qui retarde volontairement le déroulement de la compétition.

SECTION III – ÉTIQUE, RESPECT ET COMPORTEMENT

L'AREWL applique une politique de tolérance zéro en matière de violence verbale et physique sur le site de compétition. Le respect est une valeur fondamentale de notre association. Toute forme de harcèlement, d'intimidation ou d'agressivité ne sera en aucun cas tolérée. Cette règle vise à assurer un environnement sécuritaire, respectueux et harmonieux pour tous les participants, bénévoles et spectateurs.

- 3.1 Il est fortement recommandé de garder les chiens en laisse et de s'assurer qu'ils n'aboient pas durant la nuit ou la journée. Si un chien cause des nuisances, son propriétaire pourra se voir interdire l'accès au site de compétition.
- 3.2 Du vendredi au dimanche, les génératrices devront être éteintes entre 23 h et 6 h.
- 3.3 Selon les règlements de Cheval Québec Section 109.2, « lors d'une compétition sanctionnée par Cheval Québec, toute personne qui injurie un juge ou un officiel accrédité par Cheval Québec ou qui se conduit d'une façon disgracieuse peut être disqualifiée pour le reste de la compétition par le maître de piste ou un officiel de Cheval Québec agissant sous l'autorité du juge. »

3.4 Toute personne qui se livre à des injures, à des comportements disgracieux ou irrespectueux envers un bénévole, un membre actif, un membre du comité ou du personnel s'expose à des sanctions immédiates. Selon la gravité des faits, le comité d'administration, par décision majoritaire, se réserve le droit de disqualifier la personne fautive pour le reste de la compétition.

3.5 Les abus verbaux et les mauvais traitements envers les animaux ne seront en aucun cas tolérés. Tout manquement à cette règle entraînera :

→ Le remboursement des inscriptions et de la carte de membre

→ L'interdiction de compétitionner pour le reste de l'année

3.6 Contrôles antidopage (Drug-test) : Si un compétiteur décide de se retirer après l'annonce d'un contrôle antidopage, son abandon sera considéré comme un refus de contrôle. Il sera disqualifié pour toute la durée du week-end de compétition, sans remboursement.

SECTION IV - TENUE VESTIMENTAIRE

4.1 Le port d'une chemise western à manches courtes ou longues est obligatoire.

4.2 Le chapeau ou le casque, les jeans et les bottes sont également exigés.

4.3 Le port du chandail de rodéo est interdit, conformément à la réglementation de Cheval Québec.

4.4 Le port du casque est obligatoire pour toutes les personnes âgées de 18 ans et moins lorsqu'elles sont en selle, et ce, partout sur le site de compétition, y compris en dehors du manège.

4.5 Lors d'un Calcutta, le cavalier doit porter une tenue appropriée : chemise, jeans, chapeau et bottes. Dans la mesure du possible, il devra être présent.

SECTION V - CAPTATION ET UTILISATION D'IMAGES

Dans le cadre des événements, compétitions et activités organisés par l'AREWL, des photographies, vidéos ou captations audiovisuelles peuvent être réalisées à des fins de promotion, de communication, de visibilité institutionnelle ou de diffusion sur les plateformes numériques de l'Association, de ses partenaires, promoteurs ou commanditaires.

En participant à un événement de l'AREWL, toute personne majeure consent à ce que son image, sa voix ou sa prestation puissent être captées, reproduites, diffusées et utilisées à des fins promotionnelles, de communications ou de visibilité, sans compensation financière.

Pour les participants âgés de moins de 18 ans, le consentement est réputé être donné par le parent ou tuteur légal lors de l'affiliation ou de l'inscription à l'événement. Toute personne (ou

tout parent/tuteur dans le cas d'un mineur) qui ne souhaite pas que son image soit captée ou diffusée doit en aviser officiellement l'Association par écrit à l'adresse courriel officielle de l'AREWL au moment de son affiliation ou de son renouvellement d'adhésion.

L'Association prendra des mesures raisonnables afin de respecter les demandes reçues, sans toutefois pouvoir garantir l'absence totale de captation dans le contexte d'événement public. Les renseignements personnels recueillis dans le cadre de ces activités sont traités conformément à la loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25).”

CHAPITRE 2 – ÉPREUVES ET CLASSES

SECTION VI – ÉPREUVES

6.1 GÉNÉRALITÉ

6.1.1 L'ordre des classes des week-end de compétitions seront les suivantes :

ORDRE VENDREDI	ORDRE DU SAMEDI	SAMEDI SOIR	ORDRE DU DIMANCHE
Tour de ring Flat 2D	Barils exhibitions	Grand-Prix Barils Jeunes	Barils exhibitions
Aller retour 3D	Slalom 13 ans et -	Grand-Prix Sauvetage	Slalom 13 ans et -
Barils 3D	Slalom 14-18 ans- 3D	Grand-Prix Barils Open	Slalom 14-18 ans- 3D
	Slalom 3D	Grand-Prix Poney Express	Slalom 3D
	Drapeau 1D		Drapeau 1D
	Relais 2D		Relais 2D
	Barils hommes 3D		Barils femmes 3D
	Sauvetage 2D		Sauvetage 2D
	Baril boutchou		Baril boutchou
	Barils 13 ans et -		Barils 13 ans et -
	Barils 14-18 ans 3D		Barils 14-18 ans 3D
	Barils femmes 3D		Barils hommes 3D
	Échange cavalier 2D		Échange cavalier 2D
	Aller retour 13 ans et -		Aller retour 13 ans et -
	Aller retour 14-18 ans 2D		Aller retour 14-18 ans 2D
			Aller retour 3D
	** Roll Over Futurité		** Roll Over Futurité

6.2 - CLASSE EXHIBITION

6.2.1 La classe d'exhibition du samedi et du dimanche est réservée aux poulains de 5 ans et moins. Les papiers du cheval (ou une attestation vétérinaire) sont obligatoires et devront être présentés au responsable désigné

6.2.2 Le parcours de la classe d'exhibition sera le même que le parcours réglementaire, consistant à contourner trois (3) barils disposés en triangle afin de réaliser un tracé en forme de « trèfle ». Il est interdit de refaire plusieurs tours autour du même baril.

6.3 - CLASSE JEUNES

6.3.1 Un cavalier ne peut pas s'inscrire avec la même monture aux classes Jeunes (14-18 ans) et Adulte (3D).

6.3.2 Un même cheval ne peut pas participer deux fois à la même classe, sauf dans la classe 13 ans et moins.

6.3.3 Pour les classes 13 ans et moins, un adulte devra être présent à chaque baril.

6.3.4 Les chevaux tenus en longe ne sont pas tolérés. Le jeune cavalier doit avoir le plein contrôle de sa monture.

6.3.5 Lors des classes boutchou, le cavalier devra être en équilibre seul sur la monture et tenir les rênes. Un accompagnateur sera autorisé afin d'aider au besoin le cavalier, toutefois, il sera strictement interdit de contrôler le cheval pour eux.

6.4 - CLASSE DE TOUR

6.4.1 Si le nombre d'inscription le permet, un long shot 2D sera ajouté au Grand Prix du samedi soir.

6.4.2 L'épreuve Grand Prix Poney Express soit exécutée principalement à l'allure du galop ;

- Les montures ne doivent pas s'immobiliser ni s'arrêter lors de l'échange;
- L'échange doit être effectué au petit galop ou au grand galop;
- Toute exécution jugée non conforme à l'esprit compétitif de la classe puisse entraîner une disqualification à la discrétion du juge;

CHAPITRE 3 – POINTAGE, BOURSES ET MÉRITAS

SECTION VII - TROPHÉE & MÉRITAS

7.1 TROPHÉE CHEVAL ÉLITE

Attribué aux montures ayant participé à un minimum de cinquante pour cent (50 %) des

Compétitions de l'AREWL au cours de la saison.

***DESCRIPTION :** Reconnaît la constance, la performance et l'engagement sportif d'une monture au cours de la saison dans ces performances à l'extérieur de l'association*

7.2 TROPHÉE SYLVAIN PANCHO

***DESCRIPTION :** Remis à un cavalier/cavalière de 18 ans et moins qui reconnaît l'esprit sportif, la persévérance et l'implication positive au sein de la communauté de l'AREWL. Il a pour but d'encourager la jeunesse, et la saine compétition du sport équestre.*

7.3 TROPHÉE RÉJEAN MONGEON

***DESCRIPTION :** Ce trophée a pour but d'honorer un cavalier, qui par son comportement respectueux envers ses pairs et sa monture, a su se démarquer et communiquer sa passion du Gymkhana.*

7.4 TROPHÉE MARCEL FERRON

***DESCRIPTION :** Reconnaît le leadership, la collaboration et l'implication bénévole soutenue dans le développement de l'AREWL. Il a pour but d'honorer une personne qui tout comme M. Ferron, sait aider et s'impliquer pour le bien de son association quand le besoin s'y prête. Il est remis à une personne à l'extérieur du comité.*

7.5 TROPHÉE MARCEL SÉGUIN

***DESCRIPTION :** Hommage à la passion, la persévérance et sa résilience est remarquable. Personne qui est une source d'inspiration et qui a su relever des défis ou a fait preuve de détermination inébranlable.*

7.6 PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE ET DE VOTE

1. Les trophées de fin de saison sont attribués par vote des membres actifs de l'AREWL.
2. Tout membre actif peut proposer une candidature via le formulaire officiel.
3. La période de mise en candidature est d'un minimum de cinq (5) jours.
4. Le comité procède à l'analyse des candidatures et établit une liste de finalistes selon les critères du trophée concerné.
5. Seuls les membres actifs détenant un droit de vote peuvent participer au scrutin.
6. Le vote demeure ouvert pour une période minimale de cinq (5) jours.
7. Chaque membre peut voter une seule fois par trophée.
8. Les votes sont compilés de manière confidentielle.
9. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de votes est déclaré récipiendaire.
10. Les lauréats sont annoncés lors du gala de fin de saison.

SECTION VIII - SYSTÈME DE POINTAGE

- 8.1 Pour les classes de centre, les points sont attribués à l'équipe cheval/cavalier.
- 8.2 Pour les classes de tour, les points sont accumulés par le cheval ou par l'équipe formée de deux chevaux (classes de relais et poney-express).
- 8.3 Toute modification apportée à une équipe entraînera la création d'une nouvelle équipe, dont les points recommenceront à zéro.
- 8.4 En cas d'égalité en fin d'année, le gagnant sera déterminé selon le plus grand nombre de 1ères places, puis de 2èmes places, etc.
- 8.5 Pour être éligible aux récompenses de fin d'année, un cavalier doit avoir participé à 50 % + 1 des journées de compétition pour les classes officielles de jour et à 50 % +1 des Grand Prix pour les classes officielles de soir.
- 8.6 Un même cheval ne pourra pas remporter plus d'une fois la même classe. Si cela se produit, l'équipe sera récompensée selon la division dans laquelle elle a accumulé le plus de points.
- 8.7 **Calcul du pointage des quatre grands champions de la saison** - Le classement des quatre grands champions de la saison sera déterminé en cumulant l'ensemble des points accumulés tout au long de la saison, indépendamment des divisions et des Grands Prix des samedis soir. Cela signifie qu'un champion de saison peut additionner les points obtenus dans différentes catégories, telles que les barils 1D, les barils 2D ainsi que les Grands Prix.
- Les points obtenus dans les classes de type Roll-Over, incluant toute classe officielle ou non officielle courue selon la formule Roll-Over, ne sont pas admissibles au cumul de points pour l'attribution des trophées de Grands Champions de la saison.
- De plus, les points obtenus dans la classe Barils Boutchou ne sont pas comptabilisés pour aucun trophée de fin de saison, incluant les Grands Champions et les cumulatifs de discipline."
- 8.8 En cas d'égalité lors d'une épreuve, les équipes concernées recevront les points correspondant à leur rang. Cependant, la position suivante sera ajustée en conséquence. Par exemple, si deux équipes sont à égalité en deuxième position, elles recevront toutes deux les points attribués à cette deuxième place. La troisième position sera alors supprimée, et l'équipe suivante recevra les points de la quatrième place, et ainsi de suite.
- 8.9 Les points accumulés pour chacune des positions par D pour les membres actifs

1 ^{er} position	11 points
2 ^e position	8 points
3 ^e position	6 points
4 ^e position	5 points

5 ^e position	4 points
6 ^e position	3 points
7 ^e position	2 points
8 ^e position	1 points

SECTION IX – STRUCTURE DES BOURSE, DIVISIONS ET TEMPS

9.1 RÉPARTITION PAR DIVISIONS / TEMPS

- a. COURSE DE BARILS OPEN, GRAND-PRIX SAUVETAGE, GRAND-PRIX PONEY EXPRESS, GRAND-PRIX
→ 1D = Meilleur Temps de la classe
- b. COURSE DE BARILS 3D ET COURSE EN SLALOM 3D
→ 1D = Meilleur temps de la classe
→ 2D = Meilleur temps + 1 seconde
→ 3D = Meilleur temps + 2 secondes
- c. COURSE À RELAIS 2D
→ 1D = Meilleur temps de la classe
→ 2D = Meilleur temps + 1 seconde
- d. COURSE DE L'ALLER-RETOUR 3D
→ 1D = Meilleur temps de la classe
→ 2D = Meilleur temps + ½ seconde
→ 3D = Meilleur temps + 1 seconde
- e. COURSE DE SAUVETAGE, ÉCHANGE DE CAVALIERS, COURSE DE L'ALLER-RETOUR 2D
→ 1D = Meilleur temps de la classe
→ 2D = Meilleur temps + ½ seconde

9.2 STRUCTURE DES BOURSES PAR POSITION

A. CLASSES 2D

CLASSES 2D (SAUVETAGE / ÉCHANGE / TOUR DE RING FLAT / RELAIS / ALLER-RETOUR 14-18 ANS)		
Nombre total de participants inscrits dans l'épreuve	Nombre de positions payées par divisions « D »	Pourcentage des positions
0 et 15 (inclus)	2 par D	1 : 59 % 2 : 41 %
16 et 25 (inclus)	3 par D	1 : 41 % 2 : 33 % 3 : 26 %

26 et 45 (inclus)	4 par D	1 : 35 % 2 : 26 % 3 : 22 % 4 : 17 %
46 et 64 (inclus)	5 par D	1 : 29 % 2 : 22 % 3 : 19 % 4 : 16 % 5 : 14 %
65 participants et plus	6 par D	1 : 28 % 2 : 22 % 3 : 18 % 4 : 14 % 5 : 10 % 6 : 8 %

B. CLASSES 13 ANS ET MOINS – 1D

CLASSES 13 ANS ET MOINS : 1D (BARILS 13 ANS ET - / SLALOM 13 ANS ET - / ALLER-RETOUR 13 ANS ET -)		
Nombre total de participants inscrits dans l'épreuve	Nombre de positions payées par divisions « D »	Pourcentage des positions
1 et plus	5 par D	1 : 30 % 2 : 25 % 3 : 20 % 4 : 15 % 5 : 10 %

C. CLASSES 1D & GRAND-PRIX

CLASSES 1D & GRAND-PRIX (DRAPEAU / G-P BARILS OPEN / G-P SAUVETAGE / G-P PONEY EXPRESS / ROLL-OVER FUTURITÉ)		
Nombre total de participants inscrits dans l'épreuve	Nombre de positions payées par divisions « D »	Pourcentage des positions
0 et 5 (inclus)	2 par D	1 : 60 % 2 : 40 %
6 et 15 (inclus)	3 par D	1 : 50 % 2 : 30 % 3 : 20 %

16 et 25 (inclus)	4 par D	1 : 40 % 2 : 30 % 3 : 20 % 4 : 10 %
26 et 35 (inclus)	5 par D	1 : 30 % 2 : 25 % 3 : 20 % 4 : 15 % 5 : 10 %
36 et 45 (inclus)	6 par D	1 : 28 % 2 : 23 % 3 : 18 % 4 : 14 % 5 : 10 % 6 : 7 %
46 et plus	8 par D	1 : 24 % 2 : 19 % 3 : 15 % 4 : 12 % 5 : 10 % 6 : 8 % 7 : 7 % 8 : 5 %

D. CLASSES DE CENTRE 3D

CLASSES DE CENTRE 3D (BARILS FEMME / BARILS HOMMES / BARILS 3D / CLASSES 14-18 ANS / SLALOM 3D)		
Nombre total de participants inscrits dans l'épreuve	Nombre de positions payées par divisions « D »	Pourcentage des positions
0 et 22 (inclus)	2 par D	1 : 60 % 2 : 40 %
23 et 44 (inclus)	3 par D	1 : 40 % 2 : 35 % 3 : 25 %

45 et 64 (inclus)	4 par D	1 : 32 % 2 : 27 % 3 : 23 % 4 : 18 %
65 et 99 (inclus)	5 par D	1 : 30 % 2 : 25 % 3 : 20 % 4 : 15 % 5 : 10 %
100 et 124 (inclus)	6 par D	1 : 28 % 2 : 22 % 3 : 18 % 4 : 14 % 5 : 10 % 6 : 8 %
125 et 149 (inclus)	7 par D	1 : 26 % 2 : 20 % 3 : 15 % 4 : 12 % 5 : 10 % 6 : 9 % 7 : 8 %
150 participants et plus	8 par D	1 : 24 % 2 : 18 % 3 : 15 % 4 : 12 % 5 : 10 % 6 : 8 % 7 : 7 % 8 : 6 %

9.3 ATTRIBUTION DES BOURSES PAR DIVISION

DIVISION					
RÉPARTITION DES BOURSES PAR DIVISION					
Nb. Division		1D	2D	3D	4D
Classes 4D		35 %	30 %	20 %	15 %
Classes 3D (BARILS FEMMES / BARILS HOMMES / BARILS 3D / SLALOM 3D)		50 %	30 %	20 %	
Classes 2D (SAUVETAGE / ÉCHANGE / TOUR RING FLAT / RELAIS / ALLER-RETOUR 14-18 ANS)		64 %	36 %		

Classes 1D		100 %			
(GP SAUVETAGE / GP BARILS OPEN / GP PONEY / CLASSES 13 ANS ET MOIS / DRAPEAU / RO FUTURITÉ)					

SECTION X – SÉCURITÉ ET CONDUITE SUR LE SITE DE COMPÉTITION

Et que cette section comprenne les dispositions suivantes :

10.1 MONTE À CRU ET MONTE EN DOUBLE

La monte à cru (sans selle) est strictement interdite pour tout participant âgé de 18 ans et moins :

- dans l'aire de réchauffement
- dans les stationnements de remorques
- dans les aires de camping
- dans les allées entourant le site
- lors de tout déplacement d'un point A à un point B à proximité du site

Aucun participant âgé de 18 ans et moins ne peut pratiquer la monte en double à l'extérieur du manège de compétition.

10.2 AIRES DE RÉCHAUFFEMENT ET DÉPLACEMENTS

- Des aires de réchauffement sécuritaires sont mises en place sur chaque site.
- Les stationnements de remorques, aires de camping, rues et chemins entourant le site ne constituent pas des aires de réchauffement.
- Les déplacements à cheval à l'extérieur des aires de réchauffement doivent obligatoirement se faire au pas.
- Aucun trot ni galop, par adulte ou enfant, ne sera toléré à l'extérieur de l'aire de réchauffement durant les événements.

10.3 RESPECT DU SITE ET DES PROMOTEURS

Le respect du site hôte et des règlements du promoteur est obligatoire.

- Les participants doivent :
 1. Ramasser les crottins
 2. Maintenir leur espace de camping propre
 3. Ne laisser aucun déchet
 4. Respecter les zones identifiées comme privées ou restreintes (écuries, sentiers privés, propriétés voisines, arrière-cours, etc.)
- Les zones restreintes seront identifiées. Toute infraction entraînera des sanctions.

10.4 CONSOMMATION D'ALCOOL ET MANIPULATION DE CHEVAUX

- La consommation d'alcool est strictement interdite :
 1. dans l'aire de réchauffement ;
 2. dans le manège de compétition ;
 3. dans les allées, sentiers ou corridors menant à l'aire de réchauffement ou au manège.
 - En aucun cas un cavalier à cheval ne sera toléré avec de l'alcool en main.
- Cette interdiction s'applique :

1. aux compétiteurs ;
 2. aux membres ;
 3. aux visiteurs ;
 4. à toute personne se trouvant à cheval sur le site.
 5. Toute personne à cheval ou manipulant un cheval (tenue en main, longe, déplacement) ne peut avoir d'alcool en main.
- Toute infraction à cette règle pourra entraîner :
1. un avertissement écrit ;
 2. une disqualification immédiate pour le week-end en cas de situation jugée dangereuse;
 3. des sanctions supplémentaires en cas de récidive.

10.5 SANCTIONS DISCIPLINAIRES

- Toute personne contrevenant aux présentes règles recevra un avertissement écrit.
- Au deuxième avertissement durant le même événement, la personne sera disqualifiée pour le reste du week-end.
- Tout membre refusant de s'identifier lorsqu'interpellé par un officiel ou membre du comité sera automatiquement disqualifié pour le week-end en cours.
- En cas de récidive lors d'un événement ultérieur, le membre pourra être disqualifié pour la compétition suivante.

MISE À JOUR LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 08 MARS 2026



SECRÉTAIRE, RACHEL GASPARRO

DATE: 2026-03-12



PRÉSIDENTE, AUDREY PAQUIN

DATE: 2026-03-10